

RÉPONSE – M 436 A – 14.04

Réponse du Conseil administratif à la motion M 436 – 14.03

déposée par Mesdames Christina MEISSNER et Monique MATTENBERGER

POUR PRÉVENIR LE VANDALISME DANS LES JARDINS FAMILIAUX

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En réponse à la motion M 426 – 14. 03, votée par votre Conseil lors de sa séance ordinaire du 11 mars dernier, nous vous informons qu'une réunion a été organisée le mercredi 12 mars 2014, à la Mairie de Vernier, avec les représentants des différents groupements de jardins familiaux de Vernier et de La Garenne, les îlotiers de la Gendarmerie et la Police municipale.

Le lien internet ci-après vous permettra de visionner la partie d'émission TTC du 31 mars 2014 sur la RTS traitant des jardins familiaux, durant laquelle des extraits de la susdite réunion ont été repris: <http://www.rts.ch/video/emissions/ttc/5736292-les-jardins-familiaux-a-geneve-sont-souvent-saccages.html>

Après avoir listé les différentes problématiques liées aux incivilités et infractions commises dans les jardins familiaux, il ressort que la situation n'est pas aussi catastrophique qu'annoncé, et que la plupart des délits avérés sont plus assimilables à des incivilités qu'à de réels cambriolages. Cependant, plusieurs mesures concrètes ont été décidées et des groupes de réflexion ont été mis sur pied afin de les finaliser.

Il s'agit en première priorité d'établir un formulaire simplifié de dépôt de plainte qui permettra de quantifier de manière plus réaliste le nombre de délits commis en ces endroits. Cette mesure devrait inciter les propriétaires à effectuer plus régulièrement cette formalité, sans les contraintes liées au déplacement dans un poste de police. Il est utile de préciser que les dommages à la propriété sont poursuivis uniquement sur plainte, et que ce nouveau formulaire devra faire l'objet d'une validation de la direction de la Police cantonale.

Il s'agit également de déterminer de quelle manière les groupements pourront recourir à une surveillance régulière de leurs emplacements par une agence privée, en complément de mesures de sécurité passive, comme par exemple l'installation systématique de lampes détectrices de présence.

Il convient d'ajouter que la Police municipale a mis sur pied une unité de référents de proximité, qui aura également pour mission d'assurer un suivi et une aide personnalisés aux victimes d'infractions, à l'instar de celles subies par les propriétaires de jardins familiaux.

Finalement, la Gendarmerie et la Police municipale continueront à effectuer des opérations conjointes au coup par coup.

La motion M 436 – 14.03 est ainsi close.

Thierry APOTHELOZ
Conseiller administratif

Vernier, le 7 avril 2014